



Communiqué de presse
Paris, 25 Octobre 2018

Les coopératives laitières demandent une juste répartition de la valeur créée pour préserver l'avenir de la filière

En pleine préparation des ordonnances et à l'aube de la promulgation de la Loi Egalim, les coopératives laitières souhaitent rappeler l'urgence des enjeux attendus et la responsabilisation de tous les maillons de la chaîne dans la création de valeur.

Dans un contexte de hausse des coûts de production et de transformation, les négociations tarifaires françaises doivent s'engager sur les produits de grande consommation (qu'ils soient de marques, de marques de distributeurs ou de premiers prix) et garantir une juste répartition de la valeur créée jusqu'à l'amont. La hausse du seuil de revente à perte (SRP), prévue dans le cadre de la loi Alimentation, doit impérativement s'accompagner de mécanismes assurant cette juste répartition entre tous les maillons de la filière. Il y a urgence à ce que les discussions puissent dès à présent s'engager sur les marques de distributeurs.

Des hausses de tarifs incontournables pour permettre à la filière d'avoir une activité durable.

Désormais partie prenante des discussions interprofessionnelles, la distribution doit prendre ses responsabilités et tenir compte des leviers proposés dans les nouvelles dispositions prévues par la loi. Elle doit impérativement prendre en considération les coûts de la filière à l'amont comme à l'aval, dans le cadre de la construction inversée du prix. C'est à cette seule condition que la juste répartition de la valeur entre tous les maillons de la filière sera possible.

« Nous attendons beaucoup des négociations commerciales qui s'ouvrent. C'est maintenant que les effets de la loi doivent se faire sentir, notamment par une évolution des comportements des acteurs du commerce et de la distribution. Le travail autour des indicateurs doit nous apporter l'éclairage nécessaire à chaque maillon. Dans un contexte inflationniste qui nous touche particulièrement, l'enjeu est d'autant plus primordial pour l'avenir de notre filière. Dans un contexte de sécheresse sévère et sans revalorisation suffisante, le risque est un effet ciseau dramatique au niveau des producteurs, mais également au niveau des entreprises de la transformation (coûts de l'énergie, des transports ...). L'axe stratégique autour de la montée en gamme (lait de pâturage, sans-OGM...) et tout le travail autour de la responsabilité sociétale (bien-être animal, environnement notamment) est un beau projet de filière et il est vital aujourd'hui pour nos producteurs que cette création de valeur ait un effet positif sur leur rémunération. Pour les coopératives, c'est l'outil industriel et commercial des agriculteurs-coopérateurs qui se retrouverait fragilisé », déclare **Damien Lacombe, président de Coop de France Métiers du Lait.**

A propos de la Coop de France Métiers du Lait

Coop de France Métiers du Lait a pour mission de représenter l'ensemble des coopératives laitières dont les métiers sont la collecte du lait et, pour la plupart d'entre elles, sa transformation en produits laitiers. Coop de France Métiers du Lait s'engage en faveur de la promotion de ce modèle économique performant, équitable et durable, qui permet l'existence d'une grande diversité de coopératives de tailles, de pratiques et de statuts différents. En France, au sein de Coop de France Métier du Lait, 40 groupes coopératifs et près de 200 coopératives « fruitières », collectent et valorisent le lait produit par leurs associés-coopérateurs. La coopération laitière représente 55 % du lait produit et collecté, et 45 % du lait transformé pour un chiffre d'affaires de 11,3 milliards d'euros en 2018. Plus de 50 % des producteurs de lait en France sont les associés d'une coopérative.

Contacts presse – Agence Pressario

Hortense Grégoire – 01 46 24 19 80 / hortense.gregoire@pressario.fr - Gypsie Bloch – 06 23 75 21 67 / gypsie@pressario.fr
Coop de France Métiers du Lait : Chloe CHIAROTTO - 07 84 29 62 26 / chloe.chiarotto@coopdefrance.coop